

Chapitre 2 : Gestion des informations et Violence basée sur le genre

Le Système de gestion des informations sur
la Violence basée sur le genre



GUIDE DE L'UTILISATEUR

Chapitre 2 : Gestion des informations et Violence basée sur le genre

IDEES PRINCIPALES

- Des données de qualité sont essentielles pour permettre aux organisations et aux organismes de prendre des décisions éclairées et des mesures adaptées, et d'améliorer l'intervention humanitaire face à la VBG.
- Les données relatives à la VBG sont toujours sensibles. La gestion de ces données est complexe et requiert la mise en place de systèmes et la prise de précautions pour assurer la sécurité des données et de toute personne concernée.
- A mesure que les données sont compilées et diffusées dans le cadre du processus de gestion des informations, la quantité et la spécificité des données communiquées à chaque niveau devraient diminuer.
- Le Système de gestion des informations sur la VBG consiste en une série de 5 outils conçus pour améliorer la prévention, l'intervention et la coordination de la lutte contre la Violence basée sur le genre en situation humanitaire en :
 - Standardisant la gestion des données relatives à la VBG
 - Produisant automatiquement des statistiques et des rapports de grande qualité sur les cas de VBG à des fins d'analyse
 - Développant les capacités et le contexte nécessaires à la diffusion sûre et éthique des données relatives aux incidents entre les acteurs humanitaires

TERMES CLES

Gestion des informations : Manière dont les informations d'une organisation sont traitées ou contrôlées. Englobe différentes phases du traitement des informations, dont : la collecte, le stockage, l'analyse et la communication/diffusion.

Données pertinentes : Données pouvant être utilisées pour procéder à une analyse de données adaptée et exacte. Les données recueillies sont souvent trop nombreuses et trop détaillées, ce qui limite leur utilité pour la production de statistiques générales et l'analyse significative des données.

Standardisation : Processus consistant à créer une cohérence ou une régularité. L'une des principales fonctions de l'GBVIMS est de standardiser la collecte des données afin que ces informations puissent être compilées et analysées de manière significative chez et entre les prestataires de services du secteur de la VBG.

Analyse des données : Désigne le processus au cours duquel des données ou des informations sont agrégées et résumées à des fins de présentation.

Points de données : Désignent les types ou les champs de données spécifiques qui seront renseignés.

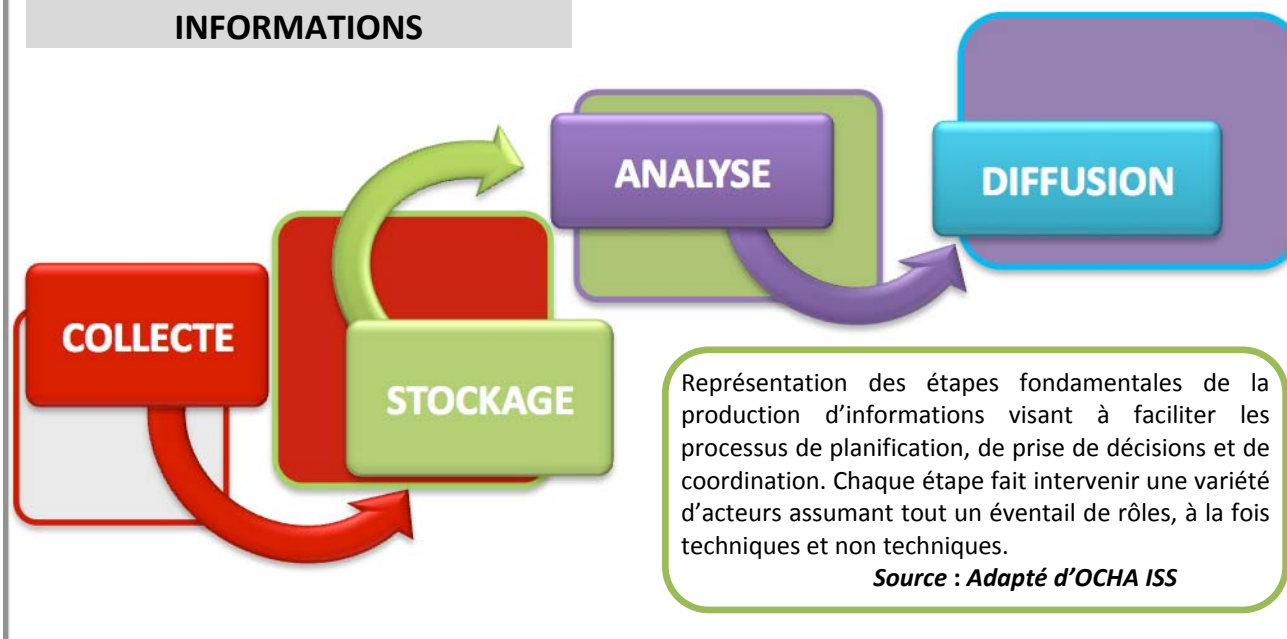
Le Gender Based Violence Information Management System(GBVIMS) et ce guide de l'utilisateur sont axés sur les principaux aspects suivants de la gestion des informations : *la collecte, le stockage, l'analyse et la diffusion des données*. Toute personne participant à n'importe laquelle des activités susmentionnées prend part au processus de gestion des informations.

La gestion des informations sur la VBG : collecte, analyse, stockage et diffusion des données

La gestion des informations (parfois désignée sous le nom de gestion des données) englobe l'ensemble des étapes du traitement des informations de la collecte à la communication, en passant par le stockage et l'analyse. Les informations peuvent provenir de sources internes et externes et être présentées dans n'importe quel format (formulaires papier, données, fichiers électroniques, rapports oraux & représentations graphiques). Une gestion efficace de l'information permet aux organisations et aux organismes de :

- recueillir, gérer, stocker et protéger les bonnes informations, et de les diffuser aux bonnes personnes au bon moment pour améliorer les programmes et l'intervention humanitaire dans son ensemble
- améliorer la vitesse de communication des informations et l'exactitude de ces informations, en créant un système de référence commun permettant aux décideurs de coordonner et de planifier les programmes d'intervention en fonction de la meilleure connaissance possible des besoins et grâce à une compréhension claire des capacités de chaque organisation.

LES 4 ETAPES DE LA GESTION DES INFORMATIONS



La gestion des informations est extrêmement importante dans le domaine de la violence basée sur le genre (VBG). A l'heure actuelle, on manque de données fiables et obtenues en temps utile sur la nature et l'ampleur de la VBG. C'est pourquoi les données recueillies par les prestataires de services sont extrêmement importantes et recherchées ; c'est aussi pour cette raison que les prestataires de services doivent s'assurer que ces données soient de grande qualité et qu'elles fassent l'objet d'un traitement adapté.

Cette section présente les quatre principaux volets de la gestion des informations dans le contexte de la VBG.

1. **La collecte des données** — La collecte des données englobe les processus au cours desquels les données sont recueillies ou obtenues. Lorsque des survivants de la VBG sollicitent une aide auprès de votre organisation, un aspect important de votre travail consiste à *recueillir* des données **pertinentes** et exactes sur le/la survivant(e) et l'incident. Le principal souci des prestataires de services devrait être le bien-être immédiat des survivants ; *dès lors, vous devriez recueillir uniquement des données permettant de répondre aux besoins de vos bénéficiaires et de leur offrir des services adaptés.*
2. **Le stockage des données** — Tout au long du processus de gestion des données, l'ensemble des données devrait être convenablement stocké, en format papier ou dans une base de données électronique. Compte tenu de la nature sensible des données relatives à la VBG et des torts susceptibles d'être causés si ces données sont utilisées à mauvais escient, il est extrêmement

important que les prestataires de services stockent les données de façon à assurer la sécurité du/de la survivant(e), de la communauté et des personnes chargées de recueillir les données.

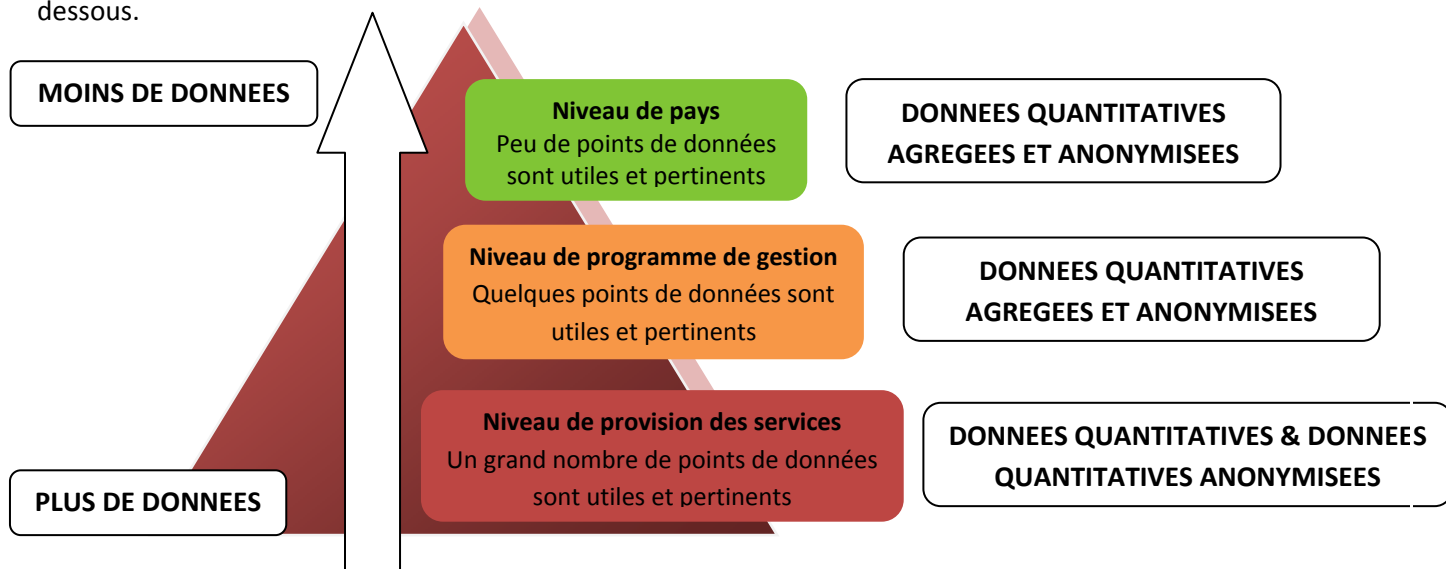
3. **L'analyse des données** — Les données en elles-mêmes ne sont pas très utiles. Une fois recueillies, elles doivent être analysées pour permettre de comprendre ce que ces informations signifient véritablement. L'analyse des données nous permet de comprendre les données, d'en extraire le sens, puis d'en tirer des conclusions éclairées. Une bonne analyse de données de grande qualité sur la VBG présente divers avantages au plan organisationnel. Elle permet à votre organisme de :
 - a. Comprendre les tendances et les schémas des incidents *déclarés*¹ dans votre organisme
 - b. Prendre des décisions plus éclairées, relatives à ses interventions
 - c. Prévoir les actions à venir
 - d. Améliorer l'efficacité globale de ses programmes et de sa prestation de services dans le domaine de la VBG

4. **La diffusion des données** — Si des données peuvent être compilées et analysées au *plan organisationnel*, il est également possible de compiler des données communiquées par différentes sources (différentes organisations & différents organismes) pour produire des données pouvant être analysées au *plan interorganisationnel*. Il arrive souvent que plusieurs prestataires opèrent dans une même zone et assurent des services à la même population de bénéficiaires ; il est donc essentiel, pour assurer une intervention adaptée et coordonnée, que ceux-ci puissent produire des données de grande qualité sur la VBG, pouvant être diffusées en toute sécurité et analysées au plan interorganisationnel.

Le caractère sensible des informations relatives à la VBG requiert l'établissement de directives claires et la conclusion d'accords de diffusion des informations pour assurer une diffusion sûre et éthique des informations entre organismes, organisations et institutions viables. Les accords interorganisations de diffusion des données doivent tenir compte non seulement des types d'informations diffusés, mais aussi des niveaux de diffusion des différents types d'informations. A mesure que les informations suivent leur cheminement tout au long du processus de gestion des informations, la quantité et la spécificité des données recueillies, compilées et analysées diminuent. Par exemple, les informations minutieuses et détaillées, consignées dans les notes de cas et sur les formulaires d'admission par un prestataire de services sont importantes pour assurer que le bénéficiaire reçoive les meilleurs soins possibles ; mais à mesure que ces informations suivent leur cheminement de la personne et la prise en charge de son cas vers la compilation des données en vue d'une analyse, ce niveau de détail n'est plus nécessaire, ni adapté à la fonction que les informations remplissent désormais. En général, les données que vous

¹ Le terme « *déclaré* » qui figure constamment en italique tout au long de ce guide vise à souligner le fait que l'GBVIMS ne prend en compte que les incidents qui ont été déclarés aux prestataires de services. Cela signifie donc que les données de l'GBVIMS *ne devraient pas* être considérées, ni utilisées comme des données de prévalence, ni comme des données représentant le nombre *total* des cas de VBG dans une zone.

recueillies sur la VBG ne seront pas toutes d'une pertinence égale à tous les niveaux de l'analyse. Au contraire, de moins en moins de points de données seront pertinents et nécessaires. Cf. diagramme ci-dessous.



Les difficultés de la gestion des informations sur la VBG

S'il est facile de constater l'importance de méthodes adaptées de gestion des informations, la mise en œuvre et le maintien de ces méthodes au sein d'une organisation s'avèrent difficiles. Le tableau suivant présente certaines des difficultés auxquelles un organisme se trouve confronté aux différentes étapes de la gestion des informations :

Phase de gestion des informations	Obstacles à la gestion des informations sur la VBG
Collecte	<p>Manque de clarté quant aux informations qu'il convient de recueillir auprès des bénéficiaires et à quelles fins</p> <p>Manque de standardisation des types de données recueillis et de la méthode de collecte, à la fois dans et entre les organisations</p> <p>Erreurs humaines pendant la consignation des données sur les formulaires d'admission</p>
Stockage	<p>Les dossiers des bénéficiaires et les données sur la VBG ne sont pas conservés avec toutes les précautions requises, de façon à préserver l'anonymat des bénéficiaires et à assurer leur sécurité</p> <p>Les précautions nécessaires (telles que l'installation d'un anti-virus et la sauvegarde des fichiers de la base de données) n'étant pas prises, la perte des données stockées en format électronique est fréquente</p> <p>Le personnel ne connaît pas les procédures à suivre pour détruire ou déplacer les dossiers des bénéficiaires qui ont été classés ou doivent être mis en sûreté au cours d'une évacuation d'urgence</p>
Analyse	<p>Le personnel à tous les niveaux a des difficultés à : compiler les données, présenter les données de manière significative et analyser les données</p> <p>Une expérience limitée de l'informatique empêche bon nombre d'employés d'utiliser les informations saisies dans la base de données</p> <p>Le personnel n'est pas habitué, ni formé à utiliser les données pour orienter la prestation de services, les programmes et l'intervention humanitaire dans son ensemble</p> <p>Lorsque les calculs sont effectués manuellement, le temps nécessaire à la production des données réduit considérablement le temps pouvant être consacré à analyser ces données</p>
Diffusion	<p>Des informations sensibles sont diffusées sans tenir compte des considérations requises en termes d'éthique et de sécurité, de sorte que l'anonymat et la sécurité des survivants de la VBG, de leurs communautés et des prestataires de services sont mis en péril</p> <p>Les demandes d'informations n'indiquent pas clairement pourquoi les données sont requises, ni comment elles seront utilisées</p> <p>La quantité de données tend à être privilégiée aux dépens de la qualité et de l'utilité des données diffusées</p> <p>On attend souvent que les dossiers des bénéficiaires soient transmis automatiquement à des fins de communication des données de routine, plutôt que strictement dans le cadre d'un renvoi et avec le consentement du/de la bénéficiaire</p> <p>Le consentement des bénéficiaires à l'utilisation de leurs informations est souvent négligé</p> <p>Le manque de standardisation de la terminologie employée dans le domaine de la VBG, des outils de collecte des données et de la classification des types d'incidents entre les prestataires de services compromet la qualité des données agrégées entre les différents prestataires de services</p>

Voici les conséquences des difficultés susmentionnées sur l'intervention humanitaire dans le domaine de la VBG :

- Les travailleurs humanitaires n'ont pas de vision globale et fiable des cas de VBG *déclarés* dans leur contexte, ce qui entrave leur capacité de plaider, de coordination et de planification
- La capacité potentielle des données recueillies à orienter les décisions de programme pour permettre de prévenir efficacement la VBG et d'apporter des soins adaptés aux survivants est compromise.
- Les pratiques de diffusion des informations peu sûres et contraires à l'éthique sont trop courantes ; dès lors, les mauvaises pratiques peuvent ne pas être reconnues comme telles, ou la coordination peut s'avérer difficile ou inefficace entre les principales parties prenantes en raison de tensions à ce sujet.
- L'intervention multisectorielle globale dans le domaine de la VBG en contexte humanitaire est entravée par les nombreux obstacles créés par le manque de cohérence qui existe entre les différentes pratiques courantes de gestion des données et de diffusion des informations sur la VBG.

EXEMPLE

Dans son étude des programmes de lutte contre la VBG, menée sur cinq ans dans 12 pays différents, le RHRC décrit certaines des difficultés auxquelles les organisations se trouvent confrontées en matière de gestion des informations sur la VBG :

« La première difficulté a consisté en l'obtention de données et de rapports. Le CT [Conseiller technique] en VBG a en effet découvert qu'aucun des sièges des organismes offrant des services aux réfugiés ne disposait d'un emplacement où conserver et utiliser les données tirées des déclarations de cas de VBG pour orienter la planification et le développement des programmes...

Comparer les données s'est avéré difficile car les définitions des différents types de VBG varient d'un pays à l'autre, et même d'une zone de terrain à une autre dans un même pays. Le *harcèlement sexuel* dans une zone peut devenir les *violences sexuelles* ou l'*exploitation sexuelle* dans une autre...

Autre problème : l'incohérence des formulaires et des formats employés dans les différents sites de terrain pour consigner les incidents. Le rapport de la "Conférence sur les enseignements tirés dans le domaine de la VBG", tenue en 2001 à Genève, recommandait un Formulaire universel de déclaration des incidents, mais son usage n'est pas universel. Sur certains sites, les cas de VBG ne sont pas consignés sur le Formulaire de déclaration des incidents ; sur d'autres, les formulaires d'incident ne sont remplis qu'en cas de viol ou d'agression sexuelle. Sur certains sites, certains types de cas de VBG sont consignés dans des registres ne contenant pas les mêmes informations détaillées que les formulaires de déclaration des incidents.

La compilation des données elle-même est rare, irrégulière, voire inexistante. De nombreux sites ne produisent pas de rapports de données mensuels sur le nombre et le type d'incidents. Sur certains sites, les données sont compilées de temps à autre en détail, mais sans appliquer de méthodes systématiques de compilation des données ; la compilation est donc extrêmement longue et n'est réalisée que par intermittence. Sur d'autres sites, des données sont recueillies sans que des systèmes de compilation et d'analyse aient encore été mis au point. Sur un site, une série de rapports d'incidents avaient été consignés sur une période de près de trois ans, mais ils restaient inutilisés au fond d'un tiroir d'archives.

Le personnel de lutte contre la VBG connaît généralement les types de cas de VBG déclarés et leur ampleur, mais les statistiques concrètes dont il dispose à ce sujet pour suivre et évaluer son travail sont très peu nombreuses, voire inexistantes. Les programmes de lutte contre la VBG semblent être orientés par des informations qualitatives et subjectives et des impressions. Bien que les informations qualitatives soient tout à fait acceptables, la plupart des programmes n'avaient pas mis en place de systèmes cohérents pour les recueillir, les compiler et les analyser ».

Vann, B. (2002) « Gender-Based Violence: Emerging Issues in Programs Serving Displaced Populations ». RHRC:53-54.

Le Gender Based Violence Information Management System (GBVIMS)

Le Gender Based Violence Information Management System (GBVIMS) a initialement été lancé en 2006 par OCHA, le HCR et l'IRC. Depuis lors, et tout au long du développement de l'GBVIMS, l'UNFPA, le HCR et l'IRC se sont aidés des conseils techniques du sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations (IASC) sur le Genre et l'action humanitaire. L'GBVIMS a été créé dans le but d'harmoniser les données produites sur la VBG dans le cadre de la prestation de services en contexte humanitaire. Il permet aux acteurs humanitaires qui interviennent face à la VBG de recueillir, de stocker

et d'analyser en toute sécurité les données relatives aux cas de VBG déclarés, et facilite la diffusion sûre et éthique de ces données.

L'GBVIMS offre :

1. Un processus simple et efficace permettant aux prestataires de services du secteur de la VBG de recueillir, de stocker, d'analyser et de diffuser des données sur les incidents
2. Une méthode standardisée de collecte de données à l'usage des prestataires de services du secteur de la VBG
3. Une approche confidentielle, sûre et éthique permettant de diffuser des données anonymes sur les cas de VBG *déclarés*

L'objectif de ce système est d'aider la communauté du secteur de la VBG à mieux comprendre les cas de VBG *déclarés* en permettant aux prestataires de services de produire plus facilement des données de grande qualité sur les cas de VBG dans l'ensemble de leurs programmes, d'analyser correctement ces données et de les communiquer en toute sécurité à d'autres organismes pour procéder à une analyse plus générale des tendances et permettre une meilleure coordination des efforts de lutte contre la VBG.

L'GBVIMS se compose de quatre grands éléments :

1. **L'Outil de classification de la VBG** — Lorsqu'un cas de VBG est déclaré, la personne qui assure les services recueille et consigne de nombreuses informations importantes, relatives à l'incident, au/à la survivant(e) et aux services fournis. Le travailleur social utilisera par la suite ces informations pour déterminer le type de VBG auquel correspondait l'incident déclaré et classer celui-ci en conséquence. Bien que cela fasse partie du travail de routine d'une majorité de prestataires de services, la communauté du secteur de la lutte contre la VBG a depuis longtemps des difficultés à déterminer quels types de VBG utiliser, comment ces types de VBG devraient être définis et comment ils peuvent être appliqués de manière cohérente à l'ensemble des personnes, et dans l'ensemble des organisations et des contextes. Les variations observées dans la classification des incidents compliquent la compilation des données sur la VBG, entravent la diffusion des informations et compromettent les efforts de coordination. L'Outil de classification de la VBG **standardise** la terminologie de la VBG en employant une série de six principaux types et définitions de VBG. Il standardise également la manière dont les incidents sont classés en proposant de suivre un processus de classement par élimination pour déterminer le type de VBG le plus précis, survenu au cours de l'incident déclaré. Pour obtenir de plus amples informations au sujet de l'Outil de classification, veuillez vous reporter au chapitre 3.



2. **Les formulaires d'admission et de consentement** — Etant donné que la plupart des organisations déterminent individuellement et indépendamment quelles données seront recueillies auprès des survivants et comment définir ces données, le format, le contenu et la qualité des données produites sur la VBG varient considérablement d'une organisation à une autre. En raison de ces variations, la compilation et l'analyse des données produites par différents prestataires de services sont extrêmement difficiles. Le Formulaire d'admission est un modèle à l'usage des personnes assurant des services aux survivants de la VBG qui déclarent des incidents. Il contient des champs permettant de recueillir différentes informations non identifiantes sur le/la survivant(e), le type de renvoi, l'incident, l'auteur présumé des violences, les mesures prévues et les évaluations initiales. Il s'agit d'un formulaire facile à utiliser, qui a été conçu pour être adapté et modifié en fonction des besoins et du contexte de chaque prestataire de services.

Instructions

- This form must be filled out by a case manager, health professional, social worker or other authorized person who provides services to the survivor.
- Note that questions followed by an asterisk (*) must remain on the intake form and must be answered. These questions are a part of a research-oriented dataset (OD). Some questions are followed by both an asterisk and a circle (e.g., * Incident category), and the inclusion/exclusion of these fields is intended to be adjusted based on context and can be modified. Questions that are unmarked (i.e., not followed by an asterisk or a circle) are not necessary for your program and/or case management.
- Circle the response number that best describes the response to your question.
- Please feel free to skip any question if the form is an extension of your intake and/or you skip additional pages with continued questions, if needed.

Before beginning the interview, please be sure to remind your client that all information given will be kept confidential, and that they may choose to decline to answer any of the following questions.

1-Administrative Information

Incident ID: _____ Survivor code: _____ Caseworker code: _____
 Date of interview (day/month/year): _____ Date of incident (day/month/year): _____

Reported by the survivor or reported by survivor's friend and survivor is present at reporting*
 (These incidents will be entered into the Incident Register.)

Reported by someone other than the survivor and survivor is not present at reporting*
 (These incidents will not be entered into the Incident Register.)

2-Survivor Information

Sex: Male Female Other (specify): _____
 Country of birth: Country name here EU Other (specify): _____
 Country of current residence: EU Other (specify): _____
 Marital or marital status: Single Married Widowed Separated
 Married - Cohabiting Divorced

Number of ages of children and other dependants: _____
 Occupation: _____
 Employment status at time of report: Unemployed Part-time Full-time Retired Student Homeless Prisoner Other (specify): _____
 Unemployed - Disability Unemployed - Mental Health Unemployed - Physical Disability Unemployed - Other (specify): _____
 No Unemployed - Home Separated - Child Other or Unemployed - Child

Has the survivor's case been reported to the police? Yes No Other (specify): _____
 If the survivor has been reported to the police, what is the nature of the police report? Police Other (specify): _____
 Parent - Quarter Parent - Cohabiting Other
 What is the survivor's current legal status? Single Married - Cohabiting Divorced - Separated Widowed
 What is the survivor's primary occupation: _____

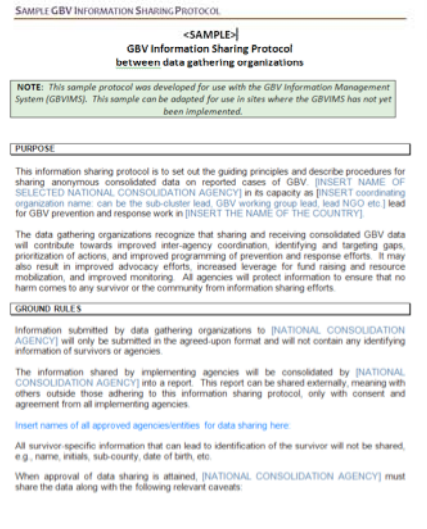
Le formulaire d'admission s'accompagne en outre d'un « Formulaire de consentement à la divulgation d'informations ». Ce formulaire donne aux survivants le droit d'autoriser ou non la communication des informations relatives à leurs cas à d'autres organismes ou à d'autres personnes, et de déterminer, le cas échéant, à quelles fins et dans quel format celles-ci seront communiquées. Le formulaire de consentement devrait être expliqué au/à la survivant(e) *au début* de l'entretien et rempli après avoir discuté et décidé des renvois. Il ne devrait *jamais* être joint directement au formulaire d'admission. Il devrait toujours être conservé séparément pour assurer la confidentialité des informations communiquées par le/la bénéficiaire.

3. **Le Registre des incidents (RI)** — Une fois que des données ont été recueillies à l'aide du formulaire d'admission, les prestataires de services peuvent les saisir dans le Registre des incidents. Le RI est une feuille Excel qui sert de base de données pour permettre de compiler et de stocker les données recueillies sur la VBG. Il contient des listes déroulantes personnalisables pour réduire les erreurs et le temps de saisie. A mesure que les données sont saisies, le RI produit automatiquement des données calculées pour procéder à l'analyse des tendances, ainsi que des rapports statistiques mensuels, des tableaux et des graphiques de données, pour permettre aux utilisateurs de chercher, d'utiliser et d'analyser instantanément leurs données sur la VBG. Les champs du RI correspondent directement aux champs du formulaire d'admission

INCIDENT ID	*SURVIVOR CODE*	*CASEWORKER CODE*	DATE OF INTERVIEW	DATE OF INCIDENT	DATE OF BIRTH
85-1	18-020	85	2-Feb-2009	30-Jan-2009	2-Jan-1983
85-2	18-004	85	5-Feb-2009	5-May-2008	5-Mar-1982
85-3	18-082	85	7-Feb-2009	9-May-2008	3-Nov-1979
85-4	18-040	85	15-Feb-2009	15-Feb-2009	18-Sep-1970
85-5	21-009	87	18-Feb-2009	17-Feb-2009	5-May-1986
85-6	18-280	85	22-Feb-2009	1-Jan-2003	4-Jun-2002
85-7	13-001	87	2-Mar-2009	2-Mar-2009	28-Aug-1982
85-8	22-002	87	4-Mar-2009	2-Mar-2009	8-Aug-1974
85-9	18-199	85	5-Mar-2009	2-Nov-2008	2-Oct-2002
85-10	13-842	83	8-Mar-2009	7-Mar-2009	18-Jun-1980

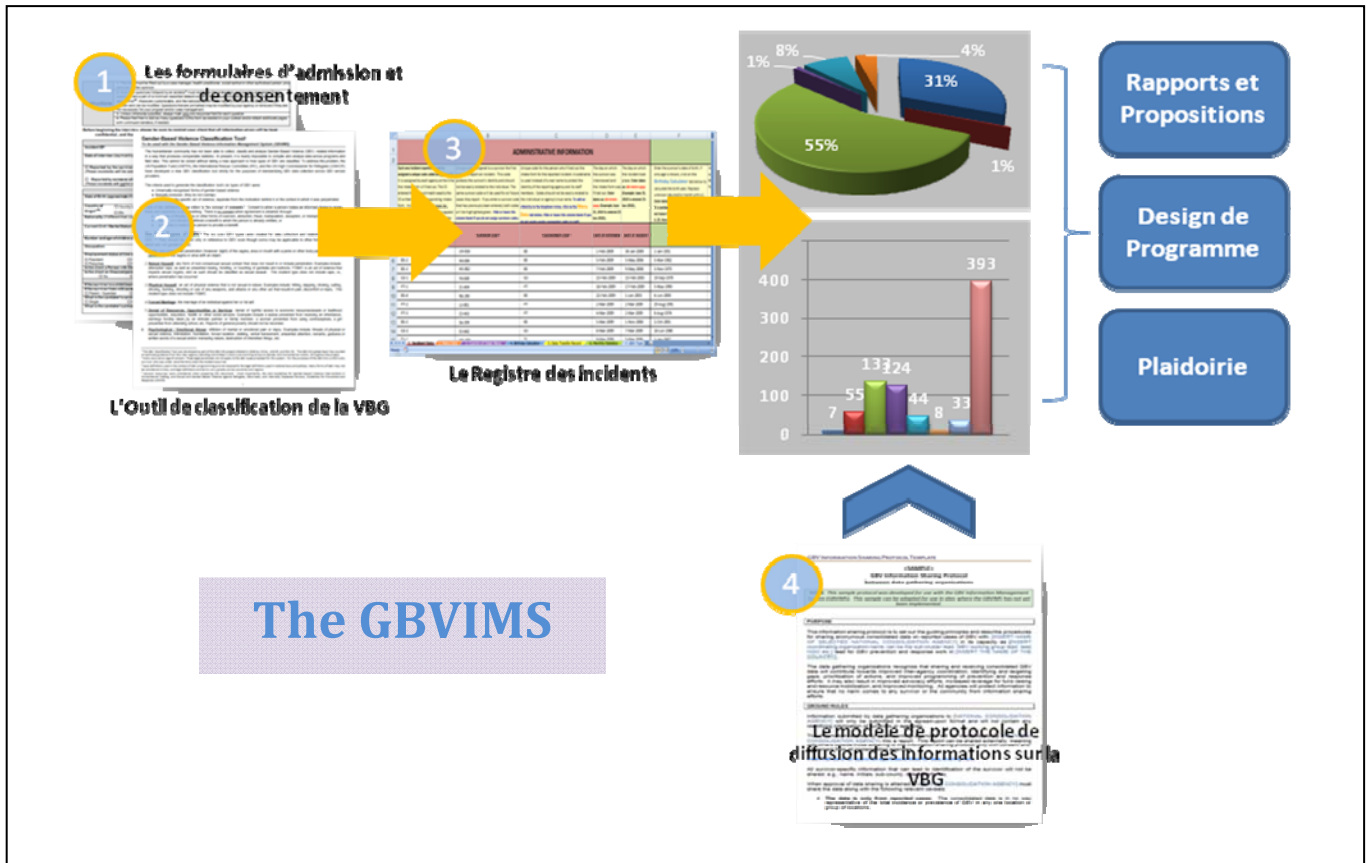
pour permettre une saisie rapide et facile des données. Le RI est protégé par un mot de passe et contient uniquement des données anonymisées sur les incidents pour assurer que toutes les données soient stockées en toute sécurité et exclusivement accessibles aux personnes qui devraient pouvoir y accéder.

4. **Le modèle de protocole de diffusion des informations sur la VBG (PDI)** — Le protocole de diffusion des informations est sans doute l’outil le plus révolutionnaire de la trousse à outils de l’GBVIMS. En contexte humanitaire, la diffusion des données relatives à la VBG est difficile et problématique en raison de son caractère intrinsèquement sensible et des conséquences négatives qu’elle peut avoir si elle est mal gérée. Il est essentiel de ne diffuser que le niveau de données approprié et d’énoncer clairement le motif de la diffusion de ces données. Le contrôle des bénéficiaires sur leurs données doit être respecté. Toutes les organisations participantes doivent procéder à une évaluation interne initiale de leurs pratiques actuelles de protection des données. En outre, toutes les organisations et tous les organismes participants doivent non seulement convenir de la manière dont les données qu’ils communiquent seront utilisées, mais aussi décider quelles informations communiquer, à qui et dans quel format. La confiance et l’esprit de collaboration sont essentiels pour faciliter la diffusion des informations entre les organisations. Le processus d’élaboration d’un PDI, qui exigera l’intervention de tous les acteurs concernés, est tout aussi important que le document final produit. Ce modèle est un exemple de ce à quoi pourrait ressembler un protocole de diffusion des informations de l’GBVIMS, et des points clés qu’il devrait comprendre. Il propose quelques règles de base et principes directeurs relatifs aux procédures à suivre pour la diffusion de données non identifiantes sur les cas *déclarés* de VBG.



Chacun des outils de l’GBVIMS est important pour permettre à ce dernier de remplir ses fonctions. Les chapitres suivants de ce guide de l’utilisateur abordent chacun de ces outils et leurs rôles uniques, et

vous permettent de vous former à leur utilisation et, à terme, à leur mise en œuvre au sein de votre organisation.



Autres ressources de l'GBVIMS

Outre les quatre outils susmentionnés, il existe d'autres ressources relatives à l'GBVIMS.

Le Guide de l'utilisateur de l'GBVIMS — Ce guide de l'utilisateur a été conçu pour servir de ressource en vous aidant à comprendre non seulement l'GBVIMS et l'utilisation de ses outils, mais aussi certaines questions importantes relatives à la gestion des informations dans le contexte de la VBG. Le guide de l'utilisateur comprend également un cahier d'exercices correspondant, contenant des exercices et des activités destinés à aider l'apprenant à mettre en pratique les informations qu'il aura apprises en lisant le guide de l'utilisateur.

Le site Internet de l'GBVIMS — Le site Internet de l'GBVIMS propose une introduction à l'GBVIMS, une assistance technique assurée par le Comité de pilotage de l'GBVIMS, ainsi que des nouvelles et des bulletins sur l'GBVIMS, et permet aux membres des organisations souhaitant mettre en œuvre l'GBVIMS de télécharger les outils. Les organisations et les organismes qui souhaitent recevoir une copie du Registre des incidents pourront y trouver les instructions à suivre pour ce faire. Pour vous connecter au site, saisissez l'adresse suivante : www.gbvims.org.






Le Comité de pilotage de l'GBVIMS — Le Comité de pilotage de l'GBVIMS est un partenariat interorganisations composé de membres du HCR, de l'UNFPA et de l'IRC.










Le rôle du Comité de pilotage consiste à :



- Créer et mettre à jour les outils de l'GBVIMS
- Faciliter le déploiement de l'GBVIMS dans les pays et les zones où sa mise en œuvre est souhaitée
- Assurer une assistance technique aux organismes qui ont besoin d'aide
- Faire avancer le débat sur les meilleures pratiques de diffusion des informations

Pour toute question, le Comité de pilotage peut être contacté par email à l'adresse suivante : gbvims@gmail.com ou sur Skype sous le pseudonyme « gbvimshelp ».

Les outils et ressources de l'GBVIMS ont été conçus pour aider la communauté humanitaire de lutte contre la VBG à surmonter les difficultés liées à la gestion des informations. Vous trouverez ci-après un tableau indiquant quel outil ou quelle ressource de l'GBVIMS permet de résoudre les différentes difficultés citées ci-dessus

Phase de gestion des informations	Obstacles à la gestion des informations	Outil ou ressource de l'GBVIMS permettant de surmonter cet obstacle
Collecte	Manque de clarté quant aux informations qu'il convient de recueillir auprès des bénéficiaires et à quelles fins	 Formulaire d'admission
	Manque de standardisation des types de données recueillis et de la méthode de collecte, à la fois dans et entre les organisations	 Outil de classification et formulaire d'admission
	Erreurs humaines pendant la consignation des données sur les formulaires d'admission	 Formulaire d'admission et Registre des incidents (RI)
Stockage	Les dossiers des bénéficiaires et les données sur la VBG ne sont pas conservés avec toutes les précautions requises, de façon à préserver l'anonymat des bénéficiaires et à assurer leur sécurité	 RI
	Les précautions nécessaires (telles que l'installation d'un anti-virus et la sauvegarde des fichiers de la base de données) n'étant pas prises, la perte des données stockées en format électronique est fréquente	 RI

	Le personnel ne connaît pas les procédures à suivre pour détruire ou déplacer les dossiers des bénéficiaires qui ont été classés ou doivent être mis en sûreté au cours d'une évacuation d'urgence	 Guide de l'utilisateur
Analyse	Le personnel à tous les niveaux a des difficultés à : compiler les données, présenter les données de manière significative et analyser les données	 RI et Protocole de diffusion des informations (PDI)
	Une expérience limitée de l'informatique empêche bon nombre d'employés d'utiliser les informations saisies dans la base de données	 RI
	Le personnel n'est pas habitué, ni formé à utiliser les données pour orienter la prestation de services, les programmes et l'intervention humanitaire dans son ensemble	 RI et Guide de l'utilisateur
	Lorsque les calculs sont effectués manuellement, le temps nécessaire à la production des données réduit considérablement le temps pouvant être consacré à analyser ces données	 RI
	Diffusion	Des informations sensibles sont diffusées sans tenir compte des considérations requises en termes d'éthique et de sécurité, de sorte que l'anonymat et la sécurité des survivants de la VBG, de leurs communautés et des prestataires de services sont mis en péril
Les demandes d'information n'indiquent pas clairement pourquoi les données sont requises, ni comment elles seront utilisées		 PDI
La quantité de données tend à être privilégiée aux dépens de la qualité et de l'utilité des données diffusées		 PDI
On attend souvent que les dossiers des bénéficiaires soient automatiquement transmis à des fins de communication des données de routine, plutôt que strictement dans le cadre d'un renvoi et avec le consentement du/de la bénéficiaire		 PDI
Le consentement des bénéficiaires à l'utilisation de leurs informations est souvent négligé		 Formulaire de consentement

	<p>Le manque de standardisation de la terminologie employée dans le domaine de la VBG, des outils de collecte des données et de la classification des types d'incidents entre les prestataires de services compromet la qualité des données agrégées entre les différents prestataires de services</p>	<p> Outil de classification de la VBG et formulaire d'admission</p>
<p>Toutes phases</p>	<p>Assurer le respect continu des normes de gestion des informations en dépit d'un renouvellement de personnel fréquent</p>	<p> Guide de l'utilisateur de l'GBVIMS</p>

Vous trouverez ci-dessous une présentation concise des avantages et des limites de l'GBVIMS. Ces derniers seront abordés plus en détail tout au long de ce guide de l'utilisateur.

POINT CLE

Les avantages de l'GBVIMS

1. **Elimine le biais et la subjectivité** dans le classement et la définition des types de VBG
2. **Utilise une taxinomie particulière** de la VBG, reposant sur l'acte de violence plutôt que sur le contexte de l'incident ; combiner le contexte et l'acte de violence donne lieu à des taxinomies d'incidents massives qui sont inutiles et ne se prêtent pas à la comparaison
3. **Anonymise les données** relatives aux incidents pour mieux préserver la confidentialité des informations communiquées par les bénéficiaires et permettre une diffusion sûre et éthique des données
4. **Assure l'obtention du consentement** du/de la survivant(e) à l'utilisation des données
5. **Solution reposant sur une technologie rudimentaire** (Excel) pouvant être utilisée dans des environnements où l'on ne dispose pas des capacités nécessaires pour employer des solutions de haute technologie
6. **Utilise des formules et des tableaux Excel pour** réduire la somme de temps consacrée par le personnel à la saisie des données, et au calcul manuel des statistiques sur la VBG
7. **Systématise** chaque élément de donnée et réunit l'ensemble des données relatives aux incidents dans un seul et même registre des incidents (base de données Excel) ; les données permettent alors de produire des rapports statistiques et peuvent être filtrées, triées et agrégées en fonction des différents champs de données (ex : caractéristiques de la victime ou de l'agresseur) ; en d'autres termes, les données sont extrêmement « flexibles » et de nombreux types d'analyses sont possibles
8. **Produit automatiquement des tableaux et des graphiques de statistiques**
9. **Facilite la production de rapports, notamment sur le profil des victimes, le profil des agresseurs, les tendances** qui se dégagent des incidents (ex : heure et lieu) et le suivi du parcours de renvoi
10. **Produit des statistiques standardisées** entre de nombreux acteurs, et pouvant être compilées, communiquées et comparées
11. **Est un mécanisme** qui permet de réduire au minimum les doubles comptes de cas dans les ensembles de données interorganisations
12. **Facilement adaptable en fonction des contextes et des besoins spécifiques** des programmes

POINT CLE

Les limites de l'GBVIMS

1. Il ne s'agit PAS d'un outil de gestion des cas — il ne permet de recueillir des données qu'à un instant donné dans le temps
2. Il ne permet pas d'évaluer la qualité des interventions et des programmes menés dans le secteur de la lutte contre la VBG
3. Les cas de VBG consignés reflètent les cas *déclarés* et **NON** la prévalence de la VBG dans un contexte donné
4. Parce qu'il s'utilise sous Excel, il n'est pas adapté à la saisie de gros volumes de données ; pour les besoins d'une opération dans le cadre de laquelle différents registres d'incidents seront consolidés au sein d'une vaste base de données, il est recommandé de créer une base de données Access où les données du Registre Excel pourront être importées
5. Parce qu'il s'utilise sous Excel, les champs de données ne prennent en compte que les rapports un à un ; le système n'est donc pas adapté à la saisie de rapports un à plusieurs
6. L'GBVIMS ne permettant de consigner que les données relatives aux incidents recueillies dans le cadre de la prestation de services, il ne peut être employé pour consigner les cas de VBG déclarés par des tiers. C'est le cas notamment lorsque la victime est décédée avant de pouvoir solliciter des services.
7. Le formulaire d'admission initiale est l'unique source de données ; l'GBVIMS n'a pas été conçu pour être utilisé à des fins de suivi des cas, tel que le suivi d'une affaire au sein du système de justice sur une longue période de temps

POINTS CLES A RETENIR

- Il est important que toutes les organisations et tous les prestataires de services du secteur de la lutte contre la VBG recueillent, stockent, analysent et diffusent convenablement leurs informations. Ces informations sont essentielles pour comprendre les cas de VBG déclarés dans une région, pour prendre des décisions éclairées, prévoir les mesures à venir, améliorer l'efficacité des programmes de lutte contre la VBG et la coordination intersectorielle.
- L'GBVIMS a été créé pour aider les organisations à surmonter les difficultés de la gestion d'informations, à améliorer leurs processus de gestion des informations et à en bénéficier plus pleinement.

ARRET!

Si vous ne l'avez pas encore fait, imprimez le manuel d'exercices du guide de l'utilisateur et les réponses clés et effectuez toutes les activités se rapportant au Chapitre 2 avant de passer au chapitre suivant.